


**MAIRIE DES VARENNES**

31450 VARENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024

Délibération N°2024-05-13

Envoyé en préfecture le 17/05/2024  
Reçu en préfecture le 17/05/2024  
Publié le   
ID : 031-213105687-20240515-D2024\_05\_13-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le MERCREDI quinze mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune des VARENNES (Haute-Garonne), dûment convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GOUX, Maire.

**Présents :** Iris BARDIN, Philippe GOUX, Emmanuel JEAN, Elsa MERICQ, Cédric PENARD, Nadine REVELLAT, Christian BOUHOT

**Absents :** Nathalie STEPHAN, Vanessa LOBO

**Secrétaire de séance :** Nadine REVELLAT

**PRIX CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la révision des prix des repas de la cantine scolaire qui est appliquée par la société de Restauration API à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Malgré la hausse conséquente des charges pesant sur le fonctionnement des cantines, seul le prix du repas facturé par API à la Commune sera répercuté aux familles.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide avec 7 voix Pour, 0 Contre, 0 abstention :

De fixer le prix des repas de la cantine scolaire à compter du 1<sup>ER</sup> septembre 2024,

- Pour les Élémentaires : Le prix du repas passe de 3.50 € à **3.60 € TTC**.
- Pour les Adultes : Le prix du repas passe à **4.80 € TTC**
- Pour les repas froids ainsi que les pique niques : Le prix du repas passe à **3.60 € TTC**